

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°82/2016

OBJET : TARIFICATION DES GITES COMMUNAUX

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Excusés : 8

Pouvoirs : 3

Votants : 19

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 8 décembre 2016, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Vu le code général des collectivités,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Châteauneuf en date du 18 mai 2016 et du 11 juillet 2016 instaurant la tarification des gîtes communaux,

Monsieur Pierre BRANCATO, Adjoint délégué au développement économique, rappelle au Conseil Municipal que la Commune a réalisé des travaux de rénovation de l'ancienne maison « Bertrand » au 1 rue de Castelet pour créer 6 gîtes destinés à la location soit 5 studios et un appartement.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016, il a été approuvé une tarification des gîtes communaux selon le classement des Gîtes de France par épi, à la semaine et au mois avec une convention de mandat de gestion des Gîtes de France (mandat n°7332/2017 du 02/09/2016).

Monsieur le Maire souhaite étendre l'offre au Centre Communal d'Action Sociale CCAS en proposant une tarification suivante :

La nuit		La semaine		Le mois	
Studio	T1	Studio	T1	Studio	T1
0€	0€	100€	150€	300€	400€

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu et après en délibéré :

ADOpte les tarifications ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

